

# Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation à Bulle le 7 juillet 1881

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise  
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **10 (1881)**

Heft (8)

PDF erstellt am: **16.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Supplément au *Bulletin pédagogique* d'août 1881.

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

A BULLE

le 7 Juillet 1881

---

(EXTRAIT DE LA *Liberté*.)

---

La Société fribourgeoise d'Education a eu son assemblée générale à Bulle, le jeudi 7 juillet. Cette fête pédagogique et chrétienne a eu un plein succès, soit par le nombre des participants, soit par l'importance des questions discutées, soit par l'esprit profondément religieux et patriotique qui l'a animée. Elle restera dans notre souvenir comme l'une des meilleures auxquelles il nous ait été donné de prendre part.

Le conseil d'Etat était représenté par MM. Schaller, président, Bossy et Weck; Mgr Cosandey, empêché d'assister à la réunion, avait délégué M. Pellerin, son vicaire général. Les autorités du district y étaient en grand nombre. Nous avons remarqué, outre M. le préfet Grangier, qui a toujours voué une sollicitude si vive au progrès de l'instruction publique. M. le président Morard, M. le greffier Favre, MM. les juges de paix Currat et Favre, M. le contrôleur Thorin, M. l'ancien préfet Musy, et tant

d'autres que nous regrettons de ne pouvoir nommer. M. le syndic Glasson et M. Pasquier, conseiller communal, représentaient le conseil communal de la ville hospitalière de Bulle.

Le Valais prend chaque année une part importante aux réunions de la Société fribourgeoise d'Education, dont la Société valaisane est la sœur. Cette année, le Valais était représenté par MM. l'abbé Nantermod, préfet des études, Défago, préfet, Chappaz, avocat, Robadey, curé de Fully, et Rey-Mermet, instituteur.

Les quatre inspecteurs de la partie catholique du canton étaient à la tête du corps enseignant, et un grand nombre de révérends ecclésiastiques, d'autorités communales et de pères de famille ont tenu à prouver encore une fois leurs sympathies pour la cause de l'éducation de la jeunesse.

La Société fribourgeoise d'Education s'est trouvée réunie d'abord dans l'église paroissiale, où M. le curé Frossard a chanté l'office pour le repos de l'âme des sociétaires défunts, et en particulier pour le repos de l'âme de M. Weck-Reynold, dont le souvenir, on le verra par notre récit, a plané sur la réunion de Bulle, la première réunion de la Société pédagogique à laquelle il n'ait pas assisté.

On s'est ensuite rendu à la Salle des assises, au château de Bulle, pour la discussion des questions présentées et des intérêts spéciaux de la Société. La Salle des assises, ornée avec beaucoup de goût par MM<sup>lles</sup> les institutrices de Bulle, était malheureusement trop petite, et s'est trouvée trop tôt remplie.

M. Grangier est monté au fauteuil de la présidence, et a prononcé l'allocution suivante, fréquemment interrompue par les applaudissements de l'auditoire

---

« Mesdames et Messieurs,

« En m'appelant à présider l'assemblée générale de la Société d'Education, votre Comité m'a ménagé un bien grand plaisir, en même temps qu'un honneur auquel j'étais loin de m'attendre. Je dis, d'abord, un plaisir ; car, membre de cette Société dès le jour de sa naissance, je lui ai constamment voué le plus vif intérêt ; je l'ai toujours aimée, et mon plus grand bonheur est de me retrouver chaque année au milieu d'elle. J'ai dit aussi un honneur. En effet, Mesdames et Messieurs, quel honneur plus insigne que celui de souhaiter la bienvenue à l'élite de la famille fribourgeoise, à tout ce que le pays possède de plus distingué par les vertus, par la science, par une haute position sociale, par le caractère et enfin par la rude mais noble mission d'instruire la jeunesse, de lui former l'esprit et le cœur, afin d'en faire plus tard de bons citoyens, capables d'élever chrétiennement leur famille, de rendre des services à leur commune, de présider même aux destinées de la patrie.

« Magistrats, qu'anime un zèle si louable pour tout ce qui touche à l'éducation de la jeunesse ; vous qui, au milieu de vos nombreuses et importantes occupations, savez trouver un moment pour venir prendre part à notre tournoi pédagogique, soyez les bienvenus.

» Ici, Messieurs, qu'il me soit permis de m'arrêter un instant, pour jeter une fleur, laisser tomber une larme sur une tombe, sur le marbre recouvrant les restes chéris de celui que nous pleurons et pour lequel nous venons d'adresser, ce matin encore, nos plus ardeutes prières.

« Fondateur et ami de la Société d'Education, il n'a manqué à aucune de nos assemblées générales. L'année dernière encore, à Romont, plein de vigueur, rayonnant de santé, il figurait au premier rang ; sa belle, mâle et noble figure était là, souriant à nos luttes, encourageant nos travaux. Sa parole, si autorisée et toujours si sympathique, intéressait la discussion et plus tard animait le banquet de ses chaleureux vivats.

« Il n'est plus là : de M. Louis Weck, il ne nous reste que le souvenir, les bienfaits de son patriotisme et l'exemple de ses vertus.

« Magistrats, qui avez été ses amis, qui avez partagé ses travaux, encore une fois, soyez les bienvenus.

« Soyez les bienvenus, chers confédérés du Valais, que ni l'éloignement, ni l'ardeur d'un soleil tropical n'ont pu empêcher de venir serrer la main à vos amis de Fribourg.



« Et vous, respectables ecclésiastiques, qui, toujours si nombreux, venez apporter à nos réunions le précieux concours de vos lumières et de votre expérience, recevez ici nos remerciements les plus sincères. Ah ! c'est en vain que la calomnie vous poursuit ; c'est en vain que, dans la presse et jusque dans les Conseils de la nation, vous êtes désignés comme les ennemis de l'instruction populaire : 22 années d'expérience m'autorisent à dire que c'est à vous que nous devons les quelques progrès que nous parvenons à réaliser dans nos écoles. Une classe est-elle prospère : la fréquentation y est elle régulière, le régent protégé, encouragé, soutenu, on est sûr de trouver dans cette école l'influence du curé. Il faut être aveugle pour ne pas le voir, insensé pour ne pas le reconnaître.

« Soyez enfin les bienvenus, vous tous qui consacrez votre vie à former notre chère jeunesse, inspecteurs, instituteurs, institutrices. C'est aujourd'hui votre jour de fête ; c'est en ce jour, si impatientement attendu, que vous verrez couronner par la discussion de vos travaux toute une année de labeurs, que vous pourrez serrer la main à tant de collègues qui vous sont chers et vous asseoir gaiement au banquet de la confraternité.

« Bienvenus soyez vous tous, amis de l'étude et de l'instruction. Ah ! puisse t on bien comprendre l'importance de l'étude ! L'étude, a dit un auteur ancien, nourrit la jeunesse et réjouit la vieillesse. Dans la prospérité, l'étude fait l'ornement de notre vie ; viennent les mauvais jours, elle nous console et procure une douce diversion aux chagrins de l'adversité. J'ajouterai, Mesdames et Messieurs, que l'étude et les connaissances qui en découlent adoucissent les mœurs, assouplissent les caractères, nous apprennent à nous supporter les uns les autres, à respecter l'autorité, à nous soumettre aux lois.

« Unissons donc nos efforts pour procurer à notre population une instruction solide ; il y va de l'avenir moral et matériel de notre canton. Mais quand je parle d'une instruction solide, j'entends une instruction ayant pour base Dieu et ses commandements. Sans la religion, sans l'enseignement des vérités révélées, toute instruction est manquée, dangereuse même. Je préfère un ignorant au plus savant des impies.

« Mesdames et Messieurs, je déclare ouverte la 10<sup>e</sup> assemblée générale de la Société fribourgeoise d'Education ; je souhaite à votre Congrès tout le succès qu'il mérite et prie Monsieur le Président effectif de la Société de me remplacer au fauteuil de la présidence. »

M. *Blanc Dupont* donne connaissance :

a) D'une lettre de sympathie de la Société d'éducation de la Suisse allemande ;

b) D'une lettre de M. Chaney, conseiller national, qui s'exprime en ces termes : « Je tiens à vous exprimer tout le regret que je ressens à la pensée qu'il ne me sera pas possible de me rendre à Bulle le 7 courant, en raison d'une très importante séance du tribunal le lendemain et des difficultés du retour de Bulle ici. Dans les circonstances présentes on éprouve un si grand besoin de se voir ! »

c) D'un télégramme de M. Bourqui, préfet du Lac ;

d) De la dépêche suivante de M. l'abbé Torche, directeur de l'orphelinat de Montet (Broye) et du patronage des apprentis :

« Obligé de rester à Montet avec les ouvriers qui préparent la colonie agricole, je vous souhaite un avenir prospère, afin d'empêcher l'émigration des campagnards. Les conclusions suivantes pourraient être ajoutées à l'excellent rapport de M. Renevey : Les instituteurs, d'accord avec le clergé, conseilleraient aux hommes influents de la commune, de ne plus placer les enfants pauvres et les orphelins dans les familles de ceux qui aux enchères vendent la soupe meilleur marché ; mais dans de bonnes familles, ou dans des orphelinats agricoles. — Les instituteurs conseilleraient le placement des enfants pauvres en apprentissage, afin qu'ils apprennent les métiers nécessaires aux campagnards. »

M. le président rappelle en termes émus le souvenir de deux protecteurs de la Société qui sont morts depuis la dernière assemblée générale : M. Weck Reynold, et M. le curé Henzen, préfet des études à Sion. Il propose à l'assemblée de se lever en signe de deuil et de reconnaissance.

Lecture est ensuite donnée du procès-verbal de la réunion de Romont. Ce procès-verbal, rédigé en excellent style et très complet, mérite à M. Robadey, instituteur à Bulle, les remerciements et les félicitations de l'assemblée.

\*  
\*\*

La première question à discuter est ainsi conçue : « Des préparations éloignées et des préparations immédiates à la tenue d'une classe. » M. Dousse, instituteur à Grandvillard, a fait sur cette question un rapport des plus remarquables, qui a été imprimé au *Bulletin pédagogique*. Ce rapport est soumis aux délibérations de l'assemblée.

M. *Progin*, directeur de l'École secondaire de Bulle, critique la 22<sup>e</sup> conclusion. Il ne voit pas ce que l'école gagnerait à ce que

l'instituteur se livre à la recherche d'une méthode. Le progrès ne se fait pas avec les tâtonnements. L'instituteur doit appliquer la bonne méthode qu'on lui a apprise à l'École normale.

M. *Horner*, aumônier à Hauterive, trouve que le rapporteur a eu raison de demander une école annexe à l'École normale pour la formation pratique des aspirants instituteurs. L'institution de cette école n'est pas possible à Hauterive, parce qu'on n'a pas d'enfants à faire instruire. On y a suppléé du mieux qu'on a pu, en envoyant, chaque mardi, les élèves du cours supérieur de l'École normale tenir l'école primaire de Posieux. M. Horner regrette qu'on ait supprimé les leçons pratiques dans les examens pour le brevet, il émet le vœu que ces leçons soient rétablies.

Les travaux agricoles, exécutés par les aspirants instituteurs à Hauterive, gênent l'enseignement et déroutent l'organisation des cours. Heureusement que M. le directeur Gillet a beaucoup limité les travaux agricoles. Il faudrait que les aspirants instituteurs du cours supérieur en fussent complètement dispensés.

Le rapporteur a fort bien fait de demander que l'instituteur tienne un journal de classe, qui lui trace, jour par jour et cours par cours, tout ce qu'il doit enseigner. Si beaucoup d'instituteurs ne retirent pas de leur enseignement les fruits qu'on en pourrait attendre, c'est parce qu'ils n'ont pas un journal de classe, et qu'ils se dirigent suivant le caprice du moment. Messieurs les inspecteurs devraient obliger tout au moins les jeunes instituteurs à tenir le journal de classe, qui est obligatoire en France et en Belgique.

M. *Musy*, ancien préfet, se souvient qu'autrefois les aspirants instituteurs étaient tenus de faire un apprentissage dans les écoles modèles qui existaient dans tous les districts. Il serait bon de rétablir cet usage.

M. le chanoine *Tschopp*, inspecteur scolaire, insiste pour que les aspirants au brevet soient tenus à l'examen pratique. L'enseignement de la méthode est trop négligé dans les diverses écoles qui préparent au brevet. Dans le 3<sup>e</sup> arrondissement scolaire, les conférences d'instituteurs ont une leçon pratique donnée par un maître en présence de ses collègues et de l'inspecteur. M. Horner avait établi le premier ce système excellent, à l'époque où il était inspecteur. Il faudrait aussi que les instituteurs fissent des visites scolaires, c'est-à-dire qu'ils allassent assister à une école faite par un confrère. Il sait par expérience que ces visites scolaires peuvent donner d'excellents résultats. Le journal de classe est très utile pour l'inspecteur, qui y voit l'enseignement donné à chaque cours, les progrès obtenus, et qui y puise de sûrs éléments d'appréciation. Il faudrait que le

journal de classe fût rendu obligatoire par un article de règlement, comme dans le canton de Lucerne, par exemple.

M. *Barras*, inspecteur scolaire. Les leçons pratiques se donnent dans les conférences des instituteurs du 4<sup>e</sup> arrondissement, et elles produisent d'excellents résultats.

M. *Schaller*, directeur de l'instruction publique, explique que si on ne fait plus donner des leçons pratiques par les aspirants au brevet, c'est parce que les examinateurs ont constaté que ces leçons prenaient beaucoup de temps et donnaient un résultat nul. On les rétablira aussitôt qu'on le pourra sans faire échouer sur cette épreuve des candidats qui ont subi toutes les autres avec succès. Il faut commencer par obtenir que les établissements qui préparent au brevet, instruisent leurs élèves en cette partie.

M. le directeur de l'instruction publique insiste sur l'obligation où se trouvent les instituteurs de préparer un programme de chaque cours pour toute l'année solaire, et puis un programme de l'enseignement de chaque jour.

M. *Collaud*, instituteur à Fribourg, est partisan d'une école primaire annexée à l'École normale. Pendant longtemps, on s'est contenté de faire étudier un manuel de pédagogie. Qu'arrivait-il ? c'est que l'instituteur, sortant de l'École normale, était bien heureux de se souvenir de la manière dont l'école primaire était tenue par son bon vieux régent. Dans l'école annexe, on habituerait l'aspirant instituteur à la pratique d'une bonne méthode, ce qui le dispenserait de s'égarer à la recherche d'une méthode.

Le livre journal rend de grands services à un jeune instituteur, ainsi qu'à celui qui débute dans une classe nouvelle. Après un certain nombre d'années, il n'a plus la même utilité, et on peut le remplacer par des annotations en marge des livres classiques. L'inspecteur qui veut se rendre compte du travail d'une année doit exiger la production de tous les cahiers de devoirs de l'année, moyennant que la date de chaque devoir y soit indiquée.

M. *Collaud* regrette l'absence d'un établissement cantonal d'orphelins. On pourrait en établir un à Hauterive, et les enfants élevés dans cet orphelinat recevraient l'instruction dans l'école annexe.

M. *Progin*, directeur de l'école secondaire de Bulle, a vu à l'œuvre l'école annexe d'Hauterive, et il entre dans des détails qui en font ressortir le peu d'utilité et les graves inconvénients. Il préfère de beaucoup l'usage introduit récemment de conduire, un jour par semaine, les aspirants instituteurs à l'école de Posieux. L'institution d'un stage, rappelé par M. *Musy*, était excellente, et M. *Progin* la verrait rétablir avec bonheur.

M. *Gillet*, directeur de l'École normale, prend la défense des travaux agricoles pratiqués à Hauterive. Les produits de l'agriculture sont presque l'unique ressource du canton. Il faut que les instituteurs aient les connaissances pour vivre au milieu des agriculteurs ; ils doivent exercer leur influence par tout l'enseignement, et en particulier par des notions de l'art agricole. Depuis plusieurs années, les élèves du cours supérieur d'Hauterive ne travaillent aux champs que deux jours. Les professeurs sont prévenus d'avance et peuvent prendre leurs mesures en conséquence. M. Gillet sait que les populations attachent de l'importance à ce que l'instituteur ait des aptitudes agricoles et des connaissances en cette partie. Cette année, on a créé à Hauterive un cours spécial d'agriculture pour les étudiants qui ne se destinent pas à la carrière de l'enseignement.

M. *Gapany*, inspecteur scolaire, craint qu'on accepte à Hauterive des élèves trop jeunes, qui ont le brevet et sont placés à un âge où le caractère n'est pas encore formé. De là des échecs, même des chutes. Les élèves qui entrent à l'École normale doivent être d'une moralité irréprochable.

L'instruction donnée à Hauterive est suffisante, mais c'est une instruction plutôt théorique. Les instituteurs manquent quelquefois des connaissances pratiques qu'ils doivent acquérir par eux mêmes. Du reste, le même programme ne peut être suivi dans toutes les écoles ; il faut que l'instituteur adapte son enseignement aux besoins de ses élèves. Le journal de classe est nécessaire ; mais il doit être complété par un ordre du jour et par un carnet des notes mensuelles des élèves.

M. *Horner*, aumônier, convient qu'on prend à l'École normale des élèves trop jeunes ; on ne peut prendre que ce qui est offert. Les inspecteurs sont bien placés pour améliorer le recrutement de l'École normale. Il ne faut pas non plus que les élèves régents soient trop âgés, parce qu'alors ils ne peuvent se corriger de leurs mauvaises habitudes. L'École normale est destinée à donner la théorie ; la pratique ne peut venir que de l'expérience, et c'est une erreur de croire qu'une école annexe formerait à toute la pratique de l'enseignement.

M. *Python*, licencié, recommande aux autorités de ne pas envoyer les tout jeunes instituteurs dans les communes où leur moralité serait exposée. Il faut y envoyer des instituteurs déjà formés et mariés.

L'École normale doit donner un enseignement agricole, mais plutôt théorique ; il est inutile d'arracher des jeunes gens à leurs études pour leur faire exécuter des ouvrages que tous ont appris à la maison paternelle. L'instituteur n'aura toute son



influence dans une commune, que s'il connaît les bons procédés de l'agriculture.

M. *Blanc-Dupont*, instituteur, croit que si tous les instituteurs ne tiennent pas un journal de classe, c'est qu'ils n'ont pas de modèle. La direction de l'instruction publique devrait distribuer aux instituteurs un agenda en même temps que l'annuaire.

M. *Progin*, directeur, croit que les instituteurs ne lisent pas avec une attention suffisante. Ils doivent lire de manière à pouvoir rendre compte de leurs lectures. Tous les instituteurs doivent traiter les trois questions qui leur sont proposées. Ceci dépend des inspecteurs. Dans deux arrondissements presque tous les maîtres ont envoyé des travaux, tandis que dans un troisième, un seul instituteur a fait un rapport.

L'instituteur doit être habituellement sérieux, mais sans pédanterie, avoir surtout beaucoup de modestie. Le grand défaut qu'on reproche aux élèves des Ecoles normales, c'est d'être fiers d'un bagage scientifique du reste fort léger, de s'imaginer tout savoir, et de regarder les autres citoyens un peu par dessus l'épaule.

\*  
\* \*

La discussion de la première question étant ainsi épuisée, on passe à l'examen des conclusions du rapport présenté par M<sup>lle</sup> Duc, institutrice à Estavayer le-Lac, sur la deuxième question : Comment les institutrices peuvent-elles inspirer à leurs élèves du goût pour la culture d'un jardin potager et en faire apprécier l'utilité.

M<sup>lles</sup> *Borghini*, *Nigg* et *Schmutz*, institutrices à Romont, viennent successivement se plaindre de quelques erreurs dans les citations des travaux produits, et de l'omission de travaux présentés, entre autres d'un rapport de M<sup>lle</sup> Borghini, auquel M<sup>lle</sup> Duc paraît avoir emprunté les divisions et plusieurs considérations de son propre travail.

M. *Gapany*, inspecteur scolaire, estime que les omissions reprochées à M<sup>lle</sup> Duc sont tout à fait involontaires.

M. *Tschopp*, inspecteur scolaire, voit avec plaisir la tendance pratique donnée à l'instruction primaire. La jeune fille devrait pouvoir être formée à tous les travaux de la femme de ménage. Il conviendrait d'établir des cours d'horticulture et de jardinage, à l'usage des institutrices, dont bien peu sont en état de tenir leur jardin d'une manière conforme aux prescriptions de la science. Dans la Suisse allemande, des cours de ce genre sont offerts non seulement aux institutrices, mais aux femmes en général. Les Sœurs Théodosiennes vont établir à Uebersdorf une

maison d'éducation pratique pour la formation de bonnes maîtresses de maison, pour la campagne.

M. *Blanc Dupont*, instituteur. La Société d'horticulture fait donner depuis douze ans des leçons d'arboriculture et d'horticulture; à peine si une ou deux dames y ont assisté. A Berne, on donne des cours analogues deux fois par semaine, et les dames y viennent en grand nombre. Chez nous, les hommes seuls s'intéressent à la tenue des jardins. La Société d'horticulture pourra, si l'on veut, essayer de nouveau pour les dames.

M. *Tschopp*, inspecteur scolaire, croit que ce n'est pas assez de conférences; il faudrait que les dames séjournent quelque temps dans un établissement pour y suivre un enseignement à la fois théorique et pratique.

M. *Progin*, directeur, estime que l'on doit commencer par des notions élémentaires d'histoire naturelle.

M. *Magnin*, Rd curé d'Echarlens, voudrait qu'il y eût, dans chaque arrondissement d'inspection, des cours d'horticulture donnés les jours de congé scolaire. Le soin d'un jardin procurerait un délassement agréable et hygiénique à M<sup>mes</sup> les institutrices. M. Magnin dit avoir suivi les cours donnés au château de Bulle, et avoir puisé là le goût du jardin, où il passe aujourd'hui presque trop de temps. L'institutrice formerait ses élèves et celles-ci tireraient un meilleur parti du jardin de la maison. On ne donne pas aux enfants assez les goûts de la vie de la campagne. Sans doute, l'habitude du tressage de la paille est un obstacle au soin des jardins; mais les enfants préféreront toujours le jardinage, qui est plus attrayant, et qui dans la Gruyère est très productif.

M. *Hirt*, instituteur, désirerait que le jardin fourni par la commune au regent, fût d'assez bonne qualité pour se prêter aux cultures horticoles.

M. *Horner*, aumônier de l'Ecole normale, insiste pour que les institutrices reçoivent des leçons, non seulement d'horticulture, mais encore de tout ce qui est travaux de femmes, par exemple de l'art culinaire. Il appelle sur ce progrès la sollicitude de monsieur le directeur de l'instruction publique.

\*  
\*\*

M. *Blanc-Dupont*, instituteur, annonce que la bibliothèque des instituteurs de la Sarine a fait l'acquisition d'ouvrages d'horticulture, dont il recommande la lecture. Il est prêt également à indiquer des traités élémentaires que les membres du corps enseignant pourraient acquérir pour 1 fr. ou 1 fr 25.

M. *Renevey*, instituteur à Fétigny, a fait le rapport sur la

3<sup>e</sup> question : Quels moyens les instituteurs peuvent-ils employer pour réagir contre l'émigration des campagnards dans les villes et faire aimer les occupations agricoles ? Les conclusions de ce rapport sont soumises à une discussion.

M. *Progin*, directeur, croit qu'un des motifs qui portent les jeunes gens dans les villes, c'est le développement exagéré de l'imagination dans les écoles, et cela au préjudice des autres facultés, qui ne reçoivent pas un développement parallèle. Les élèves ne possèdent pas en général assez cette faculté qu'on appelle le bon sens. La plupart des livres de lecture que l'on met aux mains des enfants nous viennent de la France : on y exalte la gloire militaire, on y montre des ambitieux s'élevant à de brillantes positions par l'astuce, ou par le courage, souvent par le crime. Ces lectures ne peuvent qu'évoquer des ambitions malsaines. Il faut habituer de préférence les enfants à l'étude de la nature au moyen d'ouvrages appropriés, ou bien par les objets eux-mêmes. La presse devra aussi faire une place plus grande aux articles intéressant l'agriculture. Elle nous sert trop de romans.

M. *Horner*, aumônier d'Hauterive. Les instituteurs ont souvent un tort : c'est quand ils répriment les enfants de certains défauts de grossièreté, de se servir d'expressions, de sobriquets, qui impliquent le mépris de la campagne et des mœurs campagnardes. Il insiste ensuite sur l'enseignement par les leçons de choses, enseignement qui doit être donné avec les objets eux-mêmes.

Comme conclusion de ces observations, M. Horner a présenté une boîte de leçons de choses envoyée pour la circonstance, par M. Delagrave, éditeur à Paris. Cette boîte est accompagnée de divers guides pour leçons de choses, et MM. les instituteurs ont pu l'examiner après la séance.

M. *Tschopp*, inspecteur scolaire. La question que nous discutons n'est pas une question pédagogique, mais une question sociale. On va à la ville pour y trouver des plaisirs, ou un travail moins pénible. A cela l'école ne peut rien. Ce sont les familles qui doivent donner aux enfants des goûts simples, l'amour de la campagne, et les habituer, de bonne heure, aux travaux des champs, les jours de congé.

M. *Progin*, directeur, recommande de réagir contre les habileurs que l'on trouve dans les villages, et qui ayant quelque peu voyagé, trompent les jeunes gens par des peintures de fantaisie de leur vie d'aventures dans les villes et dans les pays étrangers.

M. *Musy*, député, critique l'élévation des traitements publics



qui offrent de l'attrait aux jeunes gens et les poussent dans les villes.

M. *Gapany*, inspecteur scolaire, répond à M. Progin que les hâbleurs ne sont guère écoutés. Ils reviennent ordinairement gueux au possible de leur tour de monde. Après cela M. Gapany, considérant l'augmentation constante de la population dans le canton, se demande s'il y a émigration réelle. L'instituteur doit s'attacher à donner aux enfants l'amour de leur église, de leur village, de la maison paternelle ; il doit organiser un cours pratique d'agriculture.

M. *Collaud*, instituteur à Fribourg, trouve qu'on a tort de tant attaquer les villes, lui en fera l'apologie. Il connaît à Fribourg bien des gens venus de la campagne et qui par le travail ont acquis une position honorable. Il a vu aussi bien des campagnards qui, après avoir mangé de la vache enragée dans les villes, sont revenus corrigés de leur paresse et de leur prodigalité. Le danger est partout, et la multiplication des pintes dans les moindres villages y a apporté la ruine. On pourrait citer d'autres causes encore du dépérissement de l'agriculture ; par exemple les banques qui devaient faire tant de bien, et qui ont soutenu le campagnard à peu près comme la corde soutient le pendu.

M. *Python*, licencié, reconnaît que la question posée est avant tout de l'ordre économique ; mais les instituteurs peuvent s'en préoccuper et aider à une solution. Quoi qu'on en puisse dire, l'émigration est un mal, et la ville de Fribourg en souffre. Ce sont les émigrants, spécialement ceux des cantons voisins, qui occupent pour plus des trois quarts du temps, les tribunaux correctionnels. M. Collaud a eu tort d'imputer aux avocats la ruine des cultivateurs. Il y a des procès, malheureusement, comme il y a des maladies, et l'avocat est aussi nécessaire que le médecin.

M. *Magnin*, Rd curé d'Echarlens, s'attache à montrer que le mal de l'émigration est réel et que ceux qui émigrent, ce sont ordinairement les pauvres. MM. les instituteurs doivent être charitables envers les enfants pauvres qui, manquant de l'éducation première, font moins de progrès et ont plus de peine de s'exprimer. Si leurs camarades s'aperçoivent que le maître les rebute, ils en feront l'objet de leurs quolibets, de leurs moqueries, de leurs coups même, et ces enfants fuiront d'abord l'école, puis le village, et ils iront dans les villes pour y vivre misérablement et augmenter le nombre des déclassés. M. Magnin fait donc appel à toute la charité des instituteurs. On sait bien que les parents pauvres sont susceptibles et toujours portés à soupçonner le maître de réserver ses faveurs aux enfants des riches. Rien ne doit, même en apparence, justifier cette plainte.

M. *Villard*, Rd curé de Farvagny, se plaint qu'une certaine immigration du dehors dans nos campagnes est quelquefois favorisée par ceux mêmes qui devraient la combattre. L'amour de la patrie, la sollicitude pour notre population et pour la conservation de notre religion ne peuvent-ils faire passer sur une différence dans les fermages ?

M. *Hermann*, instituteur, sans encourager l'émigration, voudrait cependant que les artisans ruraux aillent se perfectionner dans leur métier en passant quelque temps dans les villes. Le meilleur moyen de retenir les jeunes gens, c'est de leur inspirer des goûts simples et les habitudes de l'épargne. Une des causes de l'émigration se trouve dans le relâchement de l'autorité paternelle. Les jeunes gens n'obéissent plus, ils veulent des plaisirs et vont les chercher dans les villes, d'où ils reviennent démoralisés. Un peu plus de sévérité des parents vis-à-vis des enfants les habituerait à une vie d'ordre et de frugalité.

\*  
\*\*

La discussion de cette question se trouvant épuisée, l'assemblée passe à l'examen des questions intéressant directement l'Association pédagogique.

Sur la proposition de M. Blanc-Dupont le prix d'abonnement au *Bulletin pédagogique* est élevé à 2 fr. 50, à partir de l'année prochaine, en raison des nombreux suppléments et des rapports qui viennent s'y ajouter.

La réunion de l'année prochaine aura lieu dans le district de la Singine. Il est laissé aux soins du Comité de choisir entre Guin et Tavel.

M. *Robadey*, instituteur à Bulle, invite le Comité à se faire l'organe de la Société auprès de M. Decotterd, pour obtenir que le prix des cahiers de Zæhringen soit abaissé, et qu'on multiplie moins les éditions de ces cahiers. Il arrive souvent que, dans une même classe, les élèves ont deux éditions différentes.

La séance est levée à une heure, et l'on passe presque sans transition à la seconde partie de cette fête pédagogique, je veux dire au banquet, préparé à la Maison de Ville par les soins de M. Baudère, qui a mis un véritable amour propre à justifier en cette circonstance la réputation de son établissement.

L'excellente fanfare de la ville de Bulle, sous la direction de M. Seeberg, avait bien voulu donner son concours à la fête, et elle a égayé le banquet par l'exécution des meilleurs morceaux de son répertoire.

Des instituteurs des districts de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse ont aussi exécuté quelques chants patriotiques, très applaudis.

M. Musy, ancien préfet de la Gruyère, qui a toujours témoigné tant de zèle pour les progrès de l'instruction, et qui a pris part à toutes les réunions de la Société fribourgeoise d'Education, a donné une preuve de ses sympathies pour la Société en ouvrant dans le Cercle catholique de Bulle une liste de souscriptions à laquelle ont pris part diverses personnes qui ne font pas partie du Cercle. Avec le produit de cette souscription, il a pu offrir 50 bouteilles d'un excellent vin d'honneur.

Le toast à la patrie a été porté par M. Robadey, instituteur à Bulle. Nous sommes heureux de pouvoir donner ici le texte même de cette belle allocution qui a été fréquemment soulignée par les applaudissements de tous les convives.

• Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

« Patrie ! Patrie ! Tel est le nom sacré qui vibre dans tous les cœurs et dans toutes les voix, chaque fois que nous célébrons quelqu'une de ces belles et nombreuses fêtes, qui sont comme le libre et joyeux épanouissement de cette exubérance de vie nationale, apanage précieux des pays libres et surtout de notre Suisse chérie !

« Oui, après l'hymne de reconnaissance et d'hommage à Dieu qui nous a fait une patrie si belle, à Dieu qui, de siècle en siècle, l'a conduite au port de la paix et de la liberté à travers les tempêtes sociales, c'est vers elle que s'envolent nos aspirations, c'est à elle que s'adresse l'expression de notre gratitude pour les bienfaits sans nombre dont elle nous fait jouir.

« Aussi, chers collègues, appelé par votre Comité à l'honneur insigne d'être en ce beau jour l'interprète de vos sentiments patriotiques, j'ai compris combien grande et belle est la tâche, combien aussi elle est difficile, et combien peu je suis qualifié pour la remplir. Mais, néanmoins, tout en regrettant que le choix du Comité, qui connaît tant d'hommes distingués et éloquents à qui s'adresser, se soit égaré sur moi, je n'ai pas hésité un instant à porter en votre nom, le toast à la patrie. Je me suis dit que l'amour profond que je voue à ma patrie m'inspirerait, me soutiendrait. Et si j'ai trop présumé de mes forces, si l'émotion entrave l'expression de mes pensées et de mes sentiments, eh

bien ! vous serez indulgents, Mesdames, et Messieurs, car vous comprendrez mon trouble et vous l'excuserez.

« Vous vous êtes demandés bien souvent, n'est-il pas vrai, pourquoi à ce seul nom de patrie, prononcé avec foi et respect dans nos fraternelles agapes, toutes les fibres de notre être tressaillent d'enthousiasme et d'orgueil ; pourquoi à la grande voix de la patrie toutes les discordes se taisent, toutes les haines s'éteignent, tous les orages se calment ; pourquoi les sombres nuées s'enfuient sous le souffle puissant du patriotisme et découvrent à nos yeux ravis un ciel plus beau, plus pur, où brille seule alors la *croix d'argent sur champ de gueules*, égide puissante des cantons, noble bannière, au sujet de laquelle s'écrie le grand historien Michelet : « Il y a quelque chose de plus grand au monde que les Alpes, de plus haut que la Jungfrau, de plus majestueux que le lac de Lucerne : c'est la plus ancienne relique de la liberté en ce monde : le sang de Gundoldingen, la soie et le drapeau où il s'enveloppa pour mourir à la bataille de Sempach. » Vous vous êtes donc demandé quel est le pouvoir magique de la patrie, qui fait qu'à sa voix sacrée et toujours écoutée, malgré nos divergences de vues politiques et de principes sociaux ou religieux, nous savons nous retrouver, comme aux temps héroïques de notre histoire, « un pour tous, tous pour un ! » Puis, vous vous êtes écriés comme moi : « Mais qu'est-ce donc que la patrie ? »

« La patrie ? Ah ! si jamais j'ai désiré l'éloquence que je n'ai pas, c'est alors qu'il faut te définir, nom cher à tous nos cœurs !

« La patrie, c'est tout ce qui nous entoure, tout ce que nous aimons : le toit rustique au bord du clair ruisseau, le lac bleu où vogue un cygne argenté, la cascade écumante qui gronde dans l'abîme, le mont altier au front neigeux, le vieillard assis dans la prairie et rêvant sur ses jours révolus, l'enfant insouciant jouant sur la pelouse, c'est la patrie ; le feu du pâtre avec l'Etoile du berger, un chant qui, dans la nuit, vibre sonore et pur, c'est la patrie ! La patrie, c'est le coin de terre qui a entendu nos premiers cris de douleur et nos premiers chants de joie ; c'est le lieu qui a vu notre mère se pencher sur notre front d'enfant, essuyer de ses baisers nos premiers pleurs et cueillir de ses regards nos premiers sourires ; c'est l'humble église où l'on nous apprend à connaître le Père qui est dans les cieux. Si nous réunissons dans un seul nom nos peines et nos plaisirs, nos affections et nos besoins, nos doutes et nos espérances, nos souvenirs et notre reconnaissance, nos droits et nos devoirs, le pain qui nous nourrit, les lois qui nous protègent, la liberté sage et féconde dont nous jouissons, notre glorieuse histoire et nos institutions

démocratiques, ce nom là sera celui de patrie ! La patrie, c'est le sol béni où, par des liens impérissables, Dieu a fixé notre corps et notre âme entre les tombes des pères et les berceaux des fils !

« Notre patrie, nous l'aimons dans ses beautés naturelles, dans son glorieux passé, dans ses jours d'épreuve, dans ses libres institutions, dans l'estime qu'elle a su s'acquérir parmi les nations qui l'entourent. Nous l'aimons parce qu'elle est la patrie des Winkelried, des Nicolas de Flüe, des Wengi, des Pestalozzi et des Girard, noms dont s'honore à juste titre l'humanité tout entière !

« Mais nous, instituteurs, comment lui prouver notre attachement ? Comment concourir à sa prospérité ? Comment remplir nos devoirs envers elle ? N'est-ce pas à nous qu'elle remet, pour ainsi dire, le soin de son avenir dans celui des enfants qu'elle nous confie ? Ces enfants seront plus tard des défenseurs de la patrie ; plusieurs présideront à ses destinées ; tous devront jouer un rôle dans notre vie nationale. Donc, faisons-en des chrétiens sincères, des citoyens éclairés, tolérants et dévoués. Alors, ils sauront travailler à la prospérité de la patrie dans la sphère d'action que leur aura dévolue la Providence. Oh ! puissions-nous, dans la mesure de nos forces, concourir au bonheur des familles, à la paix du pays par l'éducation des enfants.

« Notre cher canton de Fribourg, membre fidèle de la patrie helvétique, compte sur nous d'une manière toute spéciale. Nous ne tromperons point sa confiance ; notre dévouement lui est acquis. Si tout n'est pas pour le mieux parmi la jeunesse fribourgeoise au point de vue de l'instruction ; s'il est des lacunes à combler ; si nous devons assumer une partie de la responsabilité de cet état de choses : prenons l'engagement de faire de généreux efforts, afin que notre canton soit un digne émule de ses confédérés dans le domaine de l'instruction populaire.

« Quand nous voyons combien est grande la sollicitude vouée à la noble cause de l'éducation par le haut conseil d'Etat, et en particulier par l'honorable M. Schaller ; si nous considérons les sacrifices faits pour améliorer notre position ; quand nous recevons des membres du clergé, des magistrats, des pères de famille, accourus à notre fête, les témoignages de la plus sincère sympathie : devant ces marques unanimes d'intérêt, nous oserions douter de l'avenir ! Non. Nous marcherons dans la voie du progrès par l'amour du devoir et les secours d'en Haut.

« C'est ainsi, chers instituteurs, que, dans notre modeste sphère, nous pourrions tout à la fois servir Dieu, l'humanité et la patrie.

« Et c'est dans ces sentiments, Mesdames et Messieurs, chers



collègues, que je vous convie d'acclamer le nom aimé de la patrie, que je vous prie de porter un toast chaleureux à notre Suisse chérie !

« Puisse t-elle, libre toujours, vivre heureuse, grandir et prospérer par l'union, l'amour et le dévouement de tous ses enfants ! » (Longs applaudissements.)

\*  
\* \*

M. Glasson, syndic de Bulle, a porté en ces termes le toast à la Société pédagogique fribourgeoise :

« Mesdames, Messieurs,

« Je suis heureux, dans la circonstance qui nous réunit, de me faire l'interprète de l'administration communale, de la population de cette ville, pour exprimer, à la Société des instituteurs fribourgeois, nos sentiments de sympathique bienveillance. Oui, éducateurs de la jeunesse, soyez les bienvenus chez nous !

« Les sentiments que nous vous exprimons en ce moment sont d'autant plus vrais, d'autant plus sincères, que nous sommes nous-mêmes plus convaincus de l'importance capitale de l'instruction populaire. L'enseignement populaire, en élevant le niveau moral et intellectuel d'un peuple, peut seul rendre ce peuple digne de la liberté, car dans l'enseignement des *droits* elle n'omettra point l'enseignement des *devoirs*, et que la vraie liberté consiste dans la possession du droit et dans l'accomplissement du devoir.

« Instituteurs ! parmi les fonctions sociales il n'en est point de plus grandes, de plus importantes au bonheur de l'humanité, et par conséquent de plus dignes de la reconnaissance et du respect de tous, que celles des éducateurs de la jeunesse ! En effet, Mesdames, Messieurs, c'est de vous que dépend l'avenir du pays ; c'est vous qui préparez la génération qui devra remplacer la nôtre. Eh bien ! préparez la forte et généreuse ; préparez-la pour Dieu et la patrie, et vous aurez noblement accompli votre tâche ici-bas !

« Il y a bientôt vingt siècles, qu'un des grands orateurs de l'antiquité, Cicéron, disait, en parlant du rôle de l'instituteur dans la société, « que le plus grand, le plus noble service qu'on pût rendre à sa patrie c'était de se vouer à l'éducation de la jeunesse. » Eh bien, constatons-le avec bonheur, cette vérité, proclamée déjà par les grands hommes de la Rome païenne,

s'impose de plus en plus de nos jours et se traduira, espérons-le, par une amélioration constante de la situation sociale des éducateurs du peuple !

« Les fonctions de l'instituteur sont d'autant plus dignes de respect qu'elles servent aux besoins les plus nobles de l'homme, aux besoins de l'âme et de l'intelligence ; le rang qu'il occupe dans la société est d'autant plus élevé que cette dernière, en lui confiant la jeunesse, lui confie l'avenir ; que la famille, en lui remettant l'enfant, lui accorde le plus beau témoignage d'estime qui puisse être déféré à un citoyen.

« C'est donc à vous, vaillants pionniers de l'intelligence, à vous, instituteurs modestes et dévoués, dont le mérite est si souvent méconnu, à vous, éducateurs de la jeunesse, de qui la société réclame pour ses enfants, la tendresse de la mère et la fermeté du père, que je porte mon toast de chaleureuse sympathie ! » (Applaudissements prolongés.)

\*  
\* \*

M. *Python*, licencié, porte le toast au conseil d'Etat dont il relève les mérites affirmés par la voix la plus respectée, celle du chef même du diocèse. Il fait ressortir en particulier les efforts du gouvernement pour améliorer la position des instituteurs et donner à l'enseignement le caractère chrétien réclamé par les familles.

M. Schaller, président du conseil d'Etat, s'étant réservé de parler en sa qualité de directeur de l'instruction publique, a chargé M. Bossy de répondre au nom du gouvernement. M. *Bossy* s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Mesdames et Messieurs,

« Je vous remercie de nous avoir invités à votre belle réunion qui nous a permis de suivre vos travaux et les vaillants efforts que vous faites pour l'amélioration de l'instruction. Votre tâche est pénible, mais votre but est grand ! Noble est la mission d'instruire et d'élever cette enfance que le peuple fribourgeois vous confie, parce qu'elle doit être digne du pays qui l'a vu naître. Si parfois, dans vos ingrates fonctions, les difficultés sont grandes, que votre courage ne se laisse point abattre, car il y va de l'avenir et de la prospérité du pays, de lui préparer des citoyens qui sauront le servir et le défendre.

« Ce n'est pas sans persévérance que l'on peut élever l'instruction primaire au niveau que demandent les temps actuels. Tous,

nous désirons une instruction primaire vraiment populaire, solide, profondément chrétienne, conforme à nos intérêts matériels.

« Pour ma part, c'est avec le plus vif intérêt que j'ai suivi aujourd'hui votre étude sur l'instruction primaire dans ses rapports avec la profession agricole. Oui, vous ferez œuvre de patriotisme, en faisant aimer de plus en plus à vos élèves cette terre fribourgeoise que nos pères ont fécondée de leurs sueurs.

« Un courant d'opinion qui s'accroît de nouveau en Suisse, voudrait démontrer l'insuffisance des cantons en matière scolaire pour arriver à une organisation fédérale. Par la prospérité des écoles fribourgeoises, vous contribuerez à la défense de nos libertés politiques et religieuses, et à la défense des intérêts sacrés de l'éducation, qui sont les droits de la conscience et des familles, et je ne désespère pas de l'avenir de cette cause si chère au canton de Fribourg, parce qu'elle a à son service des hommes de cœur et d'intelligence.

« Soyez fidèles au poste ! Ces mots résument tout pour nous : devoir, travail, résignation, espérance. Oui, la satisfaction du devoir bien rempli, la satisfaction d'avoir généreusement servi son pays donne une joie que n'ont jamais ressentie les âmes vulgaires et vénales. Vous aurez tout sacrifié au devoir ; mais le devoir rend bon compte de tout ce qu'on fait en son nom !

« Mon toast est à la prospérité, à l'avenir de votre association. »  
(Longs applaudissements.)

\*  
\* \*

M. *Progin*, directeur de l'École secondaire de Bulle, a porté le toast à Sa Grandeur Monseigneur Cosandey. Il est heureux de saluer dans cette fête le représentant de Sa Grandeur. La Société d'Éducation avait fait une immense perte par la mort de M. Weck-Reynold. Dieu nous a donné Mgr Cosandey pour le remplacer comme notre père et notre guide. Mgr Cosandey est notre modèle, car il a consacré la plus grande partie de sa vie à l'enseignement de la science la plus haute, la théologie. Il aime la Société fribourgeoise d'Éducation. Ne pouvant venir au milieu de nous, il s'est fait représenter par un autre lui-même, par son vicaire général Mgr Pellerin, dont nous saluons avec reconnaissance la présence sympathique.

A force de crier : instruction laïque et non confessionnelle, à force de déclamer contre l'obscurantisme clérical, on est presque parvenu à effacer du souvenir des peuples tout ce que le clergé a fait pour l'enseignement. Oui, il n'est pour ainsi dire pas d'école à la fondation de laquelle nous ne trouvions un prêtre. Pour montrer ce qu'a été l'action du clergé dans le domaine de



l'instruction, il faudrait remonter jusqu'à Jésus-Christ, qui a envoyé ses apôtres pour enseigner, et suivre l'histoire de dix-neuf siècles.

Si nous considérons l'action du clergé seulement de nos jours, nous la trouvons dans les missions où une école est partout fondée à côté de l'humble autel du missionnaire. La libre pensée ne va pas disputer à l'Eglise ce terrain trop brûlant, car elle n'a pas des vocations pour le martyr. Là l'Eglise prépare le terrain à la science, à la géographie, à toutes les découvertes.

Le clergé a développé l'enseignement par ses institutions et par ses savants. Quelle suite d'hommes supérieurs dans tous les genres il faudrait énumérer, depuis l'astronome Secchi, jusqu'aux moines de la Trappe qui sacrifient leurs vies en assainissant par le travail de leurs mains les marais pestilentiels de la Péninsule!

Sans aller si loin, et dans notre canton même, qui n'est forcé de reconnaître l'intérêt que le prêtre porte à l'école? Tous les moyens de coercition que la loi met dans nos mains font moins que les conseils, les réprimandes des révérends curés, qui s'appuient sur le sentiment religieux.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'impiété ait peur de l'influence du clergé dans l'école, et qu'il repousse cette influence, tout en étant forcé de reconnaître qu'elle est conservatrice des vrais principes et de la saine morale. Nous devons laisser à d'autres la tentative téméraire d'une séparation, qui serait contre nature, et qui amènerait des catastrophes. Réprochant ces tentatives, l'instituteur fribourgeois doit marcher en union étroite avec le clergé, lequel est uni à Mgr Cosandey, et ainsi on travaillera au progrès véritable, qui est fondé sur la religion.

Quel bel exemple la carrière de Mgr Cosandey donne aux membres du corps enseignant. Pas un de ses élèves du séminaire qui ne l'aime tendrement, parce que M. le Supérieur aimait ses élèves. L'amour est le grand ressort de l'éducation; car l'amour engendre le dévouement, la douceur, le respect; l'amour fait oublier les dégoûts et les contrariétés de notre pénible profession. L'amour est ingénieux et fait découvrir mille moyens d'action et d'influence sur l'esprit et le cœur des élèves; c'est l'amour qui fait de la mère une éducatrice sans pareille à laquelle l'instituteur doit s'efforcer de ressembler.

Donc aimons nos élèves, comme Mgr Cosandey aime les siens; aimons Mgr Cosandey, le modèle de l'éducateur, à lui le toast de notre affection filiale.

Ce toast, dont nous ne pouvons donner qu'un bien pâle résumé, a été fréquemment souligné par les unanimes acclamations de toute la salle.

M. Pellerin, vicaire général, a répondu en portant le toast suivant :

« Mesdames et Messieurs,

« Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Lausanne a regretté, cette année encore plus vivement que l'année dernière, de n'avoir pu répondre, par sa présence personnelle, à l'aimable et pressante invitation qui Lui a été faite d'assister à la réunion générale de la Société fribourgeoise d'Education. Pour suppléer autant que possible à son absence, Elle m'a fait le plaisir et l'honneur de me charger de la représenter. Cette mission a été pour moi un bonheur parce que je savais à l'avance combien seraient douces les jouissances que j'éprouverais au milieu de vous ; mais elle est aussi une charge bien lourde pour mes faibles épaules parce qu'il n'est pas facile de redire tout ce qu'il y a de bon, de sympathique et d'encourageant pour vous dans le cœur de notre Evêque.

« Avant de partir pour Bulle, j'ai pourtant voulu avoir une parole de sa bouche à vous apporter et je me suis permis de demander à Sa Grandeur : Que dirai je de votre part aux membres de la Société fribourgeoise d'Education ? Elle m'a répondu : « Eh bien ! dites à ces honorés Messieurs les instituteurs qu'ils sont l'un de mes meilleurs motifs de *consolation* et d'*espérance*. » (Applaudissements.)

« Vous êtes pour votre Evêque un sujet de consolation à cause des principes que vous professez.

« Vous ne partagez pas l'enfant, vous le prenez tel qu'il est : corps et âme, et âme immortelle ! Dans son éducation, vous ne séparez pas la science de la révélation, ni la raison de la foi, ni la vie présente de la vie future, vous ne voulez pas de la morale indépendante de la loi et de la sanction divines. Mais unissant et retenant tout ce que vous savez être vrai et bon, vous visez toujours au but final ; et il n'en est pas un parmi vous qui ne mette au premier rang de ses sollicitudes, celle d'aider, avant tout, l'enfant à sauver son âme. — Or, que pourrait il être de plus consolant pour le premier Pasteur d'un diocèse ? — Voilà pour le présent.

« Quant à l'avenir, vous contribuez puissamment à le faire envisager avec confiance. Car ce qu'il est si consolant de vous voir ouvertement professer dans le présent, tout annonce que vous le professerez longtemps encore. Votre association est populaire, et parce qu'elle est populaire, elle sera durable. Oui,

Messieurs les instituteurs, derrière vous, ou plutôt avec vous se trouve tout le peuple fribourgeois. Jamais vous ne vous réunissez en assemblée générale sans qu'il se trouve au milieu de vous plusieurs représentants de la haute autorité cantonale, les principaux magistrats des districts et des communes, de nombreux représentants du vénérable clergé diocésain; partout où vous allez, vous êtes accueillis avec les démonstrations de la plus sincère sympathie. Dans vos rangs se trouvent des représentants de toutes les conditions sociales, des membres de nos conseils communaux, de nos Commissions scolaires, des pères de famille surtout en grand nombre. En un mot, avec vous sont toutes les forces vives et agissantes du peuple fribourgeois, ou plutôt je pourrais dire vous êtes un résumé de ce peuple. Or ce fait est pour vous une garantie de stabilité et de durée. Un peuple ne disparaît pas si facilement. (Bravos.)

« Et puisque le toast à Messieurs les instituteurs et à la Société fribourgeoise d'Education a été déjà si bien et si chaleureusement porté, qu'il me soit permis de saluer la source d'où découle cette Société, motif de consolation dans le présent et d'espérance pour l'avenir. Je porte donc mon toast au peuple fribourgeois. » (Applaudissements prolongés.)

\*  
\*\*

M. Schaller, président du conseil d'Etat et directeur de l'instruction publique, s'est ensuite levé au milieu des applaudissements, et a porté le toast suivant :

« Chers concitoyens,

« Vous avez manifesté vos sentiments de dévouement aux autorités civiles et ecclésiastique; vous avez encouragé le corps enseignant de vos paroles bienveillantes. C'est très bien! mais il est un toast que je me suis réservé et auquel je tiens tout particulièrement, parce que, sans l'union du peuple et des autorités scolaires, il n'y a pas de progrès à attendre dans le champ de l'instruction publique. Je porte mon toast aux pères de famille.

« C'est vous, pères et mères, qui êtes les premiers éducateurs de vos enfants; c'est vous qui en répondez devant Dieu et la patrie. Dieu, en vous donnant une créature faite à son image, vous a imposé de grands devoirs. Vous devez sans doute à cet enfant que vous aimez, les soins matériels que réclame son état de faiblesse première, mais vous lui devez surtout les soins

moraux et intellectuels qui vous sont dictés par les lois divines et humaines. L'instituteur est votre auxiliaire, un instrument précieux que l'Etat met à votre disposition, mais l'instituteur ne fera rien sans votre concours !

« Pourquoi notre cher canton de Fribourg a-t-il traversé si heureusement les époques de crise qui l'ont éprouvé jusqu'ici ? C'est parce que des hommes pleins de foi, des mères pieuses et chrétiennes ont formé les générations fribourgeoises ; qu'ils ont déposé dans le cœur de leurs enfants ces germes de foi, d'espérance et d'amour, qui rendent l'homme fort, vaillant et heureux. Puissions nous, chers concitoyens, conserver ces belles traditions ! Puissions-nous comprendre toujours les avantages d'une éducation vraiment chrétienne ! Puissions-nous obtenir les bénédictions de Dieu dans notre tâche !

« Cette tâche, Mesdames et Messieurs, devient chaque jour plus difficile. La foi est exposée à des dangers quotidiens. Les publications impies ou immondes parviennent jusque dans les chaumières les plus reculées ; les facilités des voies de communication entraînent aux dépenses et aux jouissances sensuelles ; l'esprit d'orgueil et de révolte s'insinue partout, avec le serpent de la discorde. Chacun se croit appelé à commander, et personne ne veut plus obéir.

« Pour résister au mal, pour le combattre, pour conserver l'héritage paternel et pour prendre notre place au soleil des peuples comme des individus, il faut pratiquer les mâles vertus qui forment les grands caractères ; il faut acquérir les connaissances que donne l'école ; il faut se grouper autour du gouvernement, qui veut le bien du peuple et l'honneur de la patrie. (Bravos.)

« Pères de familles, soyez en sûrs, l'instruction que nous vous demandons pour vos enfants, est aujourd'hui un bien nécessaire, un bien précieux.

« Ils sont dans une profonde erreur, ceux qui pensent que nos lois sont trop sévères, et que l'on peut bien faire son chemin sans suivre assidument la voix du maître et la règle tracée par le législateur. — Mais vous l'avez compris, vous tous auxquels je m'adresse. Votre présence à cette assemblée m'est un sûr garant que vous voulez sérieusement l'instruction et l'éducation chrétienne et patriotique de vos chers enfants ! Buvez donc à la persévérance de vos résolutions au succès de vos efforts. — Aux pères et mères de famille, qui ont entre leurs mains l'avenir matériel et moral du canton de Fribourg ! » (Longs applaudissements.)

**M. Gapany**, inspecteur scolaire, prend ensuite la parole pour porter le toast aux amis valaisans de la Société d'éducation :

« Messieurs,

« Il est, dans notre chère et bien aimée patrie, un canton, dont celui de Fribourg est fier d'être l'ami : c'est le Valais. Assis sur les rives d'un fleuve majestueux, et aux pieds des hautes Alpes, qui révèlent la majesté de Dieu et sont le symbole de la véritable grandeur, le peuple valaisan est un peuple aux pensées nobles et élevées ; c'est encore un peuple grand par ses principes et sa foi. Les champs de Véroliez, arrosés du sang des martyrs de la légion thébéenne, lui proclament hautement la sublimité de cette foi et de ces principes. Et ces principes catholiques, le peuple du Valais se fait un honneur et une gloire de les professer dans ses temples bénits et de les inscrire à la base de sa législation ; nous les saluons aussi avec enthousiasme dans ses collèges et ses écoles ! Ai-je besoin de rappeler ici les collèges de Saint-Maurice et de Sion, qui ont donné et au Valais et à Fribourg et à la Suisse d'illustres magistrats, des prêtres distingués et des hommes aux convictions solides et profondes ! Et ces magistrats, ces prêtres et ces hommes, nous les acclamons ici dans la personne des nobles représentants du Valais ; nous acclamons aussi le vaillant conseil d'Etat de ce cher canton confédéré, et nous déposons un bouquet de fleurs aux pieds de Leurs Grandeurs Mgr Jardinier, évêque de Sion et Mgr Bagnoud, évêque de Bethléem, qui arrosent des sources de leur intelligence, de leur âme et de leur zèle, le vaste champ de l'instruction et de l'éducation chrétienne. Honneur à ce canton ! (Bravos.)

« Le Valais et Fribourg sont unis par les liens les plus sacrés et les plus purs : par ceux de la religion et du patriotisme, et ces liens, rien, non rien ne saurait les rompre ! C'est à ce canton ami, si dignement représenté dans ce congrès scolaire, que je porte mon toast et mon toast le plus chaleureux ! Vive le Valais ! » (Acclamations prolongées.)

\*  
\*\*

**M. Grangier**, préfet de la Gruyère, a porté en termes humoristiques un toast au développement du goût musical dans les écoles. Il est heureux de constater que l'enseignement du chant a pris de l'extension depuis quelques années, mais nous sommes



encore, sous ce rapport, bien en arrière de nos voisins. Enseigner à chanter, c'est corriger les vieilles routines et ces tons nasillards qui déchirent nos oreilles. « A la bonne musique de la ville de Bulle qui rehausse l'éclat de notre fête, et à l'harmonie des cœurs, je porte mon toast ! » (Applaudissements.)

\*  
\*\*

M. *Michaud*, professeur à l'École normale, a porté en ces termes le toast aux autorités du district de la Gruyère et de la ville de Bulle :

« Mesdames et Messieurs,

« C'est pour la seconde fois depuis sa fondation que la Société fribourgeoise d'Education tient son assemblée générale annuelle à Bulle. Cette année, comme en 1874, les instituteurs et les amis de l'instruction y sont venus nombreux. C'est qu'ils savaient d'avance qu'ils y recevraient un accueil empressé, qu'ils rencontreraient dans la Gruyère et à Bulle en particulier des personnes dévouées à la noble cause de l'éducation populaire et s'intéressant à la bonne marche de notre utile Société. Ceux qui, animés de ces sentiments, sont accourus de tous les points du canton, n'ont point été trompés dans leur attente. L'hospitalité traditionnelle des Bullois et des Gruyériens ne s'est point démentie. Ils nous ont reçus avec courtoisie et cordialité, et nous avons le bonheur de posséder en ce moment au milieu de nous les premiers magistrats de la ville et du district. C'est à ces autorités que je porte un toast, à ces autorités qui par leur bienveillant concours ont si puissamment contribué à la pleine réussite de notre belle fête.

« Les instituteurs du canton sont heureux de se trouver aujourd'hui réunis dans ce beau district, dans la verte Gruyère, si chère à tous les cœurs fribourgeois et dont le nom seul résume tout un poème. Ce nom rappelle en effet une page touchante de notre histoire et évoque mille souvenirs chevaleresques. Le mot Gruyère retrace encore à l'imagination des paysages tour à tour riants ou majestueux. Ce sont ses vallées pleines d'ombre et de fraîcheur ; ses villages adossés au pied de la montagne ou pittoresquement assis sur ses flancs, avec une population honnête, laborieuse et hospitalière ; ses pentes abruptes couvertes de sombres forêts et de gras pâturages, où paissent de nombreux troupeaux dont les clochettes aux sons argentins réveillent les échos des vallons et apportent, le soir, le rêve et la mélancolie au

voyageur solitaire ; ses chapelles près du torrent écumeux, où l'habitant de la vallée s'agenouille pour adresser à Dieu sa prière avant de s'engager dans le sentier rocailleux qui côtoie l'abîme ; ce sont enfin ses sommets sourcilleux où le touriste avide d'infini, oubliant pour un instant le monde et ses vains bruits, vient admirer les œuvres du Créateur et laisse échapper de sa poitrine le cri de l'admiration, pendant que du fond de son âme s'élève l'hymne de la reconnaissance, de l'adoration et de l'amour.

« Les instituteurs fribourgeois de la plaine sont encore heureux de tendre aujourd'hui une main amie à leurs collègues de la Gruyère, de discuter avec eux les graves intérêts de l'éducation intellectuelle et morale de la jeunesse et de s'asseoir ensuite à leurs côtés aux agapes de la fraternité. La Gruyère ne veut pas rester en arrière en fait d'instruction et de progrès. Si dans cette contrée la bonne fréquentation de l'école est difficile à obtenir, grâce à la situation topographique exceptionnelle de quelques communes et aux mœurs pastorales des habitants, on s'efforce, d'autre part, de lutter contre ces obstacles.

« A l'entrée de l'hiver dernier, nous avons vu le premier magistrat du district adresser un appel pressant aux instituteurs, aux autorités civiles et religieuses, à tous les hommes d'intelligence et de cœur, pour les solliciter à unir leurs efforts dans le but d'élever le niveau de l'instruction populaire et de préparer convenablement aux examens fédéraux les futurs défenseurs de la patrie. Sa voix a été entendue, des mesures sérieuses ont été prises et l'on a lieu de croire qu'elles porteront de bons fruits.

« Quant au chef lieu du district, sa réputation n'est pas à faire ; on sait qu'il ne recule devant aucun sacrifice pour assurer la bonne marche de ses écoles. Outre ses classes nombreuses, Bulle possède plusieurs sociétés utiles et philanthropiques ; elles sont vivaces et prospères, parce que les autorités locales ne leur refusent jamais leur appui moral et matériel et que la générosité des bullois est inépuisable. Honneur à tous les pionniers du vrai progrès ! Honneur à Bulle et à ses zélés administrateurs ! Honneur à la Gruyère et à ses autorités dévouées ! Je prie l'Assemblée de se joindre à moi pour leur adresser nos remerciements sincères et leur porter un toast chaleureux. » (Applaudissements.)

\*  
\*\*

Ici se place un incident des plus émouvants. La Gruyère compte un instituteur encore en fonctions, et qui a commencé à enseigner en 1831, c'est M. Robadey, instituteur à Lessoc. La Société fribourgeoise d'Education a voulu fêter le jubilé de ce

vétéran de l'enseignement, et le Comité a décidé de lui offrir une pendule.

M. Schaller, directeur de l'instruction publique, complimente en termes émus l'instituteur Robadey : « Voilà donc cinquante ans, lui dit-il, que vous enseignez dans le canton ; cinquante ans de dévouement et de succès. Je vous ai vu l'année passée encore dans votre école, au milieu d'enfants qui vous aimaient. L'Etat s'associe à cet hommage de vos collègues. » Ensuite M. le président du conseil d'Etat donne l'accolade à ce vieillard qui a rendu d'éminents services à son pays par l'enseignement. (Applaudissements.)

M. l'instituteur Robadey est profondément touché de ce témoignage de confiance et d'intérêt, quoiqu'il ne le doive, dit il, qu'au privilège peu enviable de l'âge. Si ses cinquante années d'expérience lui ont appris quelque chose, c'est qu'il faut, pour faire prospérer l'école, l'accord de toutes les autorités, et cet accord existe heureusement chez nous. (Bravos.)

En sa qualité de doyen d'âge du corps enseignant ici présent, il remercie les diverses autorités, et en particulier M. le directeur de l'instruction publique, de tout ce qu'elles font pour élever le niveau de l'instruction publique. Il accepte de la part de ses collègues et de l'Etat ce témoignage de bienveillance, dans lequel il voit un hommage au corps enseignant tout entier. Enfin, il invite l'honorable assemblée à s'unir à lui tout entière pour porter un triple vivat au conseil d'Etat et à son président M. Schaller. (Longs applaudissements.)

\*  
\*

M. Chappaz, avocat à Monthey, prend ensuite la parole :

« Messieurs,

« Vous n'aurez sans doute aucune peine à croire que c'est avec une satisfaction toujours plus vive que les délégués du Valais assistent aux réunions de la Société fribourgeoise d'Education. Nous sommes on ne peut plus heureux de constater, cette année encore, qu'au rebours de certaines associations, la vôtre ne cesse de prospérer et de grandir. La fête d'aujourd'hui nous démontre, en effet, que votre *activité sociale* est à la hauteur de votre *activité intellectuelle*, et vous n'ignorez point que, selon Guizot, ce sont bien là les deux grands facteurs du progrès. Mais avant tout, permettez moi de vous remercier avec effusion de votre charmant et cordial accueil ; permettez-moi, Messieurs,



de vous remercier aussi des paroles flatteuses, trop flatteuses peut-être, que vous venez d'adresser à mon canton, et souffrez qu'en réponse à vos acclamations toutes vibrantes de sympathie, vos amis du Valais s'écrient, avec non moins d'enthousiasme : « Vive Fribourg ! »

« Ainsi que le proclame la philosophie et l'expérience des siècles, il n'est pas de véritable et durable progrès qui ne repose sur l'association. A quelque date de l'histoire que vous remontiez, jamais peuple n'a rien élevé de grand et de beau que par le concours actif de tous ses enfants. Dès lors, il est suffisamment évident qu'en fondant votre Société vous avez réellement rendu, Messieurs, à la cause de l'instruction un véritable service. Aussi bien n'est-il pas vrai que vous avez merveilleusement réussi à grouper, à réunir en faisceau toutes ces forces intellectuelles que l'isolement condamnait à l'inaction ?

« N'est il pas également vrai que vous avez fait de vos instituteurs une véritable milice de la science, et que, grâce à leur discipline, tôt ou tard ils finiront par l'emporter sur toutes les ignorances et sur tous les préjugés ?...

« Mais ce que j'admire le plus dans vos réunions pédagogiques, c'est la part toujours plus importante qu'y prennent non seulement les hommes de la profession, mais encore tous les autres citoyens. Oui, Messieurs, vous l'avez on ne peut mieux compris : pour que le drapeau de l'instruction publique flotte un jour sur toutes nos plus hautes montagnes, il faut qu'à tout prix l'instruction devienne la cause du peuple, et, vive Dieu ! elle le devient. J'applaudis donc, nous applaudissons donc, à votre association, et encore une fois : « Vive Fribourg ! »

« L'activité intellectuelle ! Ah ! certes, Messieurs, si l'on en croyait les détracteurs de l'éducation catholique, ce n'est pas nous qui pourrions y prétendre. Du moment, en effet, que c'est nous qui parlons, qui pouvons nous être ? sauf, comme le disait dans un autre sens Montalembert, des suppôts de l'*ignorance, des demeurants d'un autre âge !*... Eh bien, nous ne cesserons jamais de protester hautement contre cette étonnante assertion, et nous ne nous lasserons jamais non plus de dénier à quiconque le droit d'aimer plus que nous le véritable progrès et la véritable civilisation. Que si l'on ne veut point ajouter foi à nos paroles, que du moins on nous juge d'après nos œuvres. Oserait-on contester que les cantons catholiques, que Fribourg et le Valais, ne fassent d'admirables efforts pour élever toujours d'avantage le niveau de l'instruction publique ? A coup sûr, Messieurs, les écoles de nos montagnes demeureront évidemment inférieures à celles de nos grandes cités industrielles ; mais

en fait d'instruction primaire je prétends et j'affirme que, quel que soit le rang qui nous est assigné en Suisse, nous n'en occupons pas moins en Europe une position des plus avancées, et certes, Messieurs, c'est là une gloire qui en vaut bien une autre. Courage donc, Messieurs, multiplions nos labeurs, et permettez que je termine, comme j'ai commencé, en portant à votre canton de Fribourg la plus chaleureuse des santés ! » (Longs applaudissements.)

\*  
\* \*

M. H. Thorin, ancien député, porte, au milieu des acclamations unanimes, le toast suivant :

« Dans cette belle réunion d'amis, d'ouvriers de l'instruction et de l'éducation populaires, je cherche des yeux une noble figure qui brillait au premier rang et que malheureusement nous ne voyons plus.

« Vous me prévenez, Messieurs, je veux parler du magistrat éminent qui présidait naguère aux destinées du peuple fribourgeois et qu'une mort prématurée nous a enlevé : de M. Weck-Reynold. (Applaudissements.)

« Il ne manquait guère d'assister à vos réunions, de les encourager de sa présence et de sa parole.

« C'est qu'il comprenait toute l'importance de l'instruction populaire, toute la grandeur de votre tâche, pour le bien de la religion et de la société, pour le bonheur des générations présentes et futures.

« Aussi ne pouvions-nous laisser passer cette journée sans payer au vénéré défunt un juste tribut d'hommages et de regrets, comme nous l'avons fait ce matin par la prière, et comme plusieurs orateurs qui m'ont précédé l'ont fait en termes émus. (Bravos.)

« Messieurs, beaucoup d'entre vous ont entendu parler de ce brave grenadier de La Tour d'Auvergne, surnommé le premier grenadier de France. Victime de son dévouement héroïque, il mourut en Allemagne, au commencement de ce siècle, sur le champ de bataille. Son cœur fut confié à la garde de la compagnie qu'il avait adoptée, et son nom resta sur les rôles de l'armée. A tous les appels, un des grenadiers répondait pour lui : « Mort au champ d'honneur ! » (Applaudissements.)

« Oui, il est mort au champ d'honneur celui que nous regrettons tous. Il est mort, mais son esprit vit parmi nous. (Bravos !)

« Messieurs laissez-moi vous proposer un toast. A la mémoire de M. Weck-Reynold, l'ami, le protecteur de notre Société. Qu'il vive, non plus sur la terre, puisqu'il a plu à Dieu de le rappeler

à lui ; qu'il vive dans le ciel où il est allé recevoir la récompense de ses mérites et de ses travaux ! Qu'il vive à jamais dans le souvenir de nos cœurs reconnaissants ! « (Applaudissements prolongés.)

\*  
\*\*

M. *Comte*, révérend curé de Châtel-Saint-Denis, prié de prendre la parole, fait d'abord remarquer plaisamment l'inégalité qui lui est imposée au moment où l'honorable assistance est appelée au silence et lui à la parole.

Puisque l'assemblée, comme reliée plus profondément par les précieuses et consolantes considérations dont elle vient de se nourrir, semble persister à attendre la continuation des toasts, M. *Comte*, convié pour sa part à exprimer les sentiments que lui inspire cette réunion, ne rencontre pour cette fois qu'une seule préoccupation, c'est celle d'être trop long.

La santé portée à Sa Grandeur MONSEIGNEUR l'Evêque diocésain et à son clergé, lui permettra de remercier le corps enseignant au nom de ses confrères de la milice sacrée.

« Disons le, à la gloire de notre cher canton de Fribourg, et constatons-le à nouveau, chez nous l'instituteur et le prêtre se connaissent, se comprennent, s'aiment et s'appuient mutuellement. Dans nos communes, une rencontre, une entrevue entre le curé et le régent, constitue tout une petite fête, c'est un des bons moments de la journée.

« Cela provient de leur union de cœur, de leur sympathie ; il y a tout un courant affectueux fondé sur les similitudes de fonctions, les analogies, et la participation au même dévouement. Sur plusieurs points importants nous sommes de vrais collègues.

« Il y a aussi, et surtout, l'union de vues et de but.

« Si l'instituteur est un soutien et souvent un vaillant auxiliaire pour le prêtre, c'est parce que, chez nous surtout, le corps enseignant est un promoteur et un gardien de la piété. En ce sens, il rend des services inappréciables au clergé et au pays, parce qu'il nous aide à sauver, à rendre le prochain meilleur et plus heureux.

« Ils ne se trompent pas, nos bien-aimés instituteurs, en inclinant de ce côté l'âme encore tendre des enfants.

« En effet, l'intelligence infinie n'a-t-elle pas proclamé que la piété est utile à tout. Ils font donc bien de peser et d'apprécier ces mots : *utile à tout*, prononcés par la Vérité infinie. Ce n'est pas là un article de réclame, une question personnelle, une affaire de goût ou de caprice, mais bien la vie et la force, le meilleur talisman, notre chevelure de Samson, etc. Le reste

passé, mais cette parole ne passera pas. Et s'il est dit que la piété a les promesses de la vie présente et de la vie future, où voulons-nous aller, pour chercher un bien aussi durable, aussi solide et bienfaisant à ce degré ?... C'est là, en effet, que nous trouvons le royaume de Dieu et sa justice, auquel il est assuré tout le reste par surcroît. Continuons donc à la garder et à la cultiver avec le plus grand soin.

« Une revue belge nous rappelait, ces jours, l'exemple d'un soldat porte-drapeau, qui, à peu près au temps du B. Nicolas de Flüe, marquait un bel exemple à ses concitoyens. Voici le trait d'après les souvenirs qui me restent :

« Un régiment était destiné à protéger la retraite d'une armée (c'était en Flandre, si je ne me trompe). Les rangs ennemis s'avancent, serrés et terribles. Le porte-drapeau reçoit un coup de hache qui lui brise la jambe droite ; il s'appuie sur la gauche, lorsque un nouveau coup de hache inflige le même sort à celle-ci ; alors le soldat tombe à genoux. Un troisième coup de hache lui casse l'avant bras qui tient le drapeau et de son coude notre brave resserre contre la poitrine, la bannière de sa patrie, jusqu'à ce qu'épuisé, il s'affaisse, protégeant de son corps le drapeau dont il avait la garde.

« Braves instituteurs, voilà comment vous garderez la piété. Nous ne savons pas les sacrifices qui vous seront imposés, mais fussiez-vous tout perdre, vous garderez la piété. Qu'elle vive chez vous à jamais ! » (Applaudissements prolongés.)

M le député *Duwillard* s'est fait excuser de ne pouvoir prendre part à la réunion de la Société d'Education. Il avait ce jour là même une entrevue avec M. le syndic de Boltigen pour diverses questions se rapportant à la nouvelle route qui rattache Bulle à Thoune par la vallée de Charmey et de Bellegarde.

Les amis de l'éducation populaire ont emporté un bon souvenir de l'hospitalité bulloise et gruyérienne ; ils félicitent la Société pédagogique de ses discussions si intéressantes et si fructueuses, comme aussi de l'esprit profondément religieux qui préside à ses délibérations et à ses opérations.



